

Commune de Fauvillers



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le mardi 20 octobre 2020 à 20 heures précises, à la **Maison rurale Ferme Simon**, rue de la Misbour n° 377 à Fauvillers.

Fauvillers, le lundi 12 octobre 2020

Le Directeur général,

Géraldine GIOT



Le Bourgmestre,

Nicolas STILMANT

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1^{ère} séance

- 1°) **Fonctionnement institutionnel**
Démission de la Présidente du CPAS.
- 2°) **Fonctionnement institutionnel**
Présentation et élection de plein droit d'une Conseillère de l'Action Sociale.

Prestation de serment de la nouvelle Conseillère de l'Action Sociale entre les mains du seul Bourgmestre et en présence de la Directrice générale.

2^{ème} séance

- 1°) **Fonctionnement institutionnel**
Adoption d'un avenant au pacte de majorité.
- 2°) **Fonctionnement institutionnel**
Prestation de serment de la nouvelle Présidente du CPAS.
- 3°) **C.P.A.S.**
Approbation de la 1^{ère} modification budgétaire.
- 4°) **Finances**
Approbation de la 2^{ème} modification budgétaire.
- 5°) **Finances**
Demande de mise hors balise d'emprunt du garage communal.
- 6°) **Fiscalité communale**
Fixation, pour l'exercice 2021, d'une taxe communale sur la collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés.
- 7°) **Fiscalité communale**
Retrait de la taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2020 à 2025 et fixation d'une taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés pour les exercices 2021 à 2025.
- 8°) **Fiscalité communale**
Fixation, pour l'exercice 2021, du taux des centimes additionnels au précompte immobilier.
- 9°) **Fiscalité communale**
Fixation, pour l'exercice 2021, du taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

10°) **Voirie**
Adoption d'un règlement d'utilisation privative d'excédents de voirie.

11°) **Police**
Adoption du règlement général de police Centre-Ardenne 2020.

12°) **Question(s) d'actualité**

HUIS CLOS

13°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le Collège communal.

